

RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES DE BOURSES D'ÉTUDES DE L'OIIQ ET DE LA FRESIQ

Concours 2008-2009

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ	1
DOCUMENTS À FOURNIR POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES	3
AUTRES SOURCES DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA POURSUITE D'ÉTUDES EN SCIENCES INFIRMIÈRES.....	4
AXE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL [P]	
P-1 Bourses d'études de 1 ^{er} cycle	
P-1.1-P Bourses de baccalauréat en sciences infirmières post-DEC en soins infirmiers.....	5
P-1.1-U Bourses de baccalauréat en sciences infirmières post-DEC en soins infirmiers.....	7
P-1.2 Bourses de baccalauréat initial en sciences infirmières	8
P-1.3 Bourses terminales pour les études de 1 ^{er} cycle	10
P-2 Bourses d'études de 2 ^e cycle	
P-2.1 Bourses de maîtrise – option clinique.....	12
P-2.2 Bourses de maîtrise – option praticienne	14
P-2.3 Bourses d'études supérieures spécialisées en prévention des infections	16
P-2.4 Bourse de maîtrise – option gestion	18
AXE DU DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE [R]	
R-2 Bourses d'études de 2 ^e cycle	
R-2.1 Bourses de maîtrise - option recherche	20
R-3 Bourse d'études de 3 ^e cycle	
R-3.1 Bourse de doctorat dédiée à la Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille	22
R-4 Bourses de soutien à la rédaction (2 ^e et 3 ^e cycles)	24

DATES DE TOMBÉE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2007-2008

PROGRAMMES DE 2^E ET 3^E CYCLES : ➔ 4 AVRIL 2008 À 17 H 📌

- TOUS LES PROGRAMMES DE 2^E ET 3^E CYCLES DE
L'AXE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DE
L'AXE DU DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE

PROGRAMMES DE 1^{ER} CYCLE : ➔ 10 OCTOBRE 2008 À 17 H

- TOUS LES PROGRAMMES DE 1^{ER} CYCLE DE
L'AXE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL, SAUF :
- PROGRAMME P-1.1-U ➔ **CONSULTEZ VOTRE UNIVERSITÉ**

INFORMATIONS GÉNÉRALES **ET CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ**

En 2008-2009, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) offrira 49 bourses d'études représentant un montant total de 351 000 \$. Ces bourses visent à encourager les infirmières à poursuivre des études universitaires en sciences infirmières au niveau du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat, en vue de répondre aux besoins évolutifs de la profession.

Répartis selon deux axes prioritaires, soit l'AXE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL et l'AXE DU DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE, les 10 programmes de bourses d'études offerts tiennent compte des autres sources de soutien financier disponibles, dont les principales sont indiquées plus loin. Compte tenu des bourses de maîtrise et de doctorat offertes par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en association avec les universités, la majeure partie des fonds est attribuée aux programmes de l'axe du développement professionnel.

L'AXE DU DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE est offert avec la collaboration de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) et les bourses de cet axe sont octroyées par le Conseil d'administration de la Fondation.

Ce répertoire présente l'ensemble des programmes de bourses offerts par l'OIIQ et par la FRESIQ. Chaque programme est codifié et décrit dans la FICHE DESCRIPTIVE correspondante qui contient les informations suivantes :

- Objectifs du programme
- Contenu (nombre de bourses, durée et montant)
- Critères d'admissibilité
- Critères d'évaluation
- Processus d'attribution des bourses
- Engagement de la récipiendaire
- Pièces requises pour soumettre la demande

Un des programmes de bourses d'études (P-1.1) comporte deux modes de sélection, un concours provincial et la recommandation de candidates par les universités concernées, pour assurer une représentativité minimale. Dans le cas où la sélection fait appel à la collaboration des universités, la candidate s'adresse directement à son université pour obtenir de l'information et soumettre une demande s'il y a lieu. Dans tous les autres cas, la candidate soumet sa demande à l'OIIQ.

Toutes les bourses sont des bourses d'une durée d'un an qui visent l'année scolaire débutant avec le trimestre de l'automne 2008 et se terminant avec le trimestre de l'été 2009, à l'exception des bourses de soutien à la rédaction où la période visée débute à l'été 2008 et se termine à l'hiver 2009, compte tenu des conditions d'admissibilité à ces bourses.

Trois critères d'admissibilité s'appliquent à tous les programmes de bourses de l'OIIQ. Ceux-ci sont définis dans l'encadré de la page suivante.

Les étudiantes peuvent soumettre une demande pour plus d'un programme de bourses de l'OIIQ et de la FRESIQ. Cependant, les récipiendaires ne peuvent obtenir qu'une bourse d'études de l'OIIQ ou de la FRESIQ pour une même année scolaire, à l'exception des bourses de soutien à la rédaction en l'absence d'autres candidates éligibles. Elles peuvent toutefois cumuler leur bourse de l'OIIQ ou de la FRESIQ avec celles obtenues de d'autres organismes.

Si des argents ne sont pas versés dans certains programmes de maîtrise dans le cadre du concours 2008-2009, ils seront transférés en premier lieu au programme de maîtrise – option clinique si des candidates sont éligibles, ou si non, au programme de bourses terminales pour les études de 1^{er} cycle.

Critères généraux d'admissibilité aux bourses d'études de l'OIIQ et de la FRESIQ¹

- être domiciliée au Québec depuis au moins 1 an¹
- être résidente du Québec au sens de la Loi et du Règlement sur l'assurance maladie du Québec (LRAMQ) et de la Loi et du Règlement sur l'impôt du Québec (LRIQ)²³⁴
- ne pas bénéficier, dans le cadre d'un emploi à temps plein, d'un congé d'études avec solde équivalent à 50% ou plus du temps rémunéré.

¹ Les candidates qui conservent leur statut de résident du Québec au sens de la LRAMQ et qui séjournent à l'extérieur du Québec dans le seul but de poursuivre des études sont considérées y être domiciliées.

² Les candidates qui ne conservent pas leur statut de résident au sens de la LRAMQ et qui séjournent à l'extérieur du Québec depuis moins de deux ans après avoir été pendant au moins cinq ans domiciliées au Québec et résidentes au sens de la LRAMQ sont exemptées de la condition de domicile et de résidence au Québec, au moment de soumettre la demande.

³ Les candidates qui deviennent boursières doivent satisfaire aux conditions de citoyenneté et de résidence au sens de la LRAMQ et de la LRIQ durant toute la durée de leur bourse.

⁴ Les résidentes d'autres provinces qui détiennent une carte d'assurance maladie de leur province d'origine ou de résidence ne sont pas admissibles.

En acceptant leur bourse d'études, toutes les récipiendaires doivent s'engager à exercer la profession d'infirmière au Québec l'équivalent d'une année à temps plein au cours des trois années suivant l'obtention du grade universitaire, à défaut de quoi la récipiendaire est tenue de rembourser le montant de la bourse.

¹ Critères utilisés par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ).

DOCUMENTS À FOURNIR POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES

Les documents à fournir et les formulaires à compléter pour chacun des programmes de bourses d'études sont mentionnés dans la section *Pièces requises pour soumettre une demande* des fiches descriptives correspondantes ainsi que sur les formulaires de demande. Ces documents et formulaires varient selon les programmes de bourses d'études. Les formulaires à compléter incluent :

<u>FORMULAIRES</u>	
AXE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	<p>1^{ER} CYCLE [P-1.1-P, P-1.2, P-1.3]</p> <ul style="list-style-type: none">• Demande de bourse d'études de 1^{er} cycle <i>Bourses de baccalauréat en sciences infirmières post-DEC, en soins infirmiers</i> <i>Bourses de baccalauréat initial en sciences infirmières</i> <i>Bourses terminales pour les études de 1^{er} cycle</i> <p>2^E CYCLE – CLINIQUE [P-2.1, P-2.2, P-2.3]</p> <ul style="list-style-type: none">• Demande de bourse d'études de 2^e cycle (CLINIQUE) <i>Bourses de maîtrise – option clinique</i> <i>Bourses de maîtrise – option praticienne</i> <i>Bourses d'études supérieures spécialisées en prévention des infections</i>• Rapport confidentiel (CLINIQUE) <p>2^E CYCLE – GESTION [P-2.4]</p> <ul style="list-style-type: none">• Demande de bourse d'études de 2^e cycle (GESTION) <i>Bourse de maîtrise – option gestion</i>• Progression des études de maîtrise (GESTION)• Rapport confidentiel (GESTION)
AXE DU DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE	<p>2^E CYCLE [R-2.1, R-4]</p> <ul style="list-style-type: none">• Demande de bourse d'études de 2^e cycle (RECHERCHE) <i>Bourses de maîtrise – option recherche</i> <i>Bourses de soutien à la rédaction du mémoire de maîtrise</i>• Progression des études de maîtrise (RECHERCHE)• Rapport confidentiel (RECHERCHE) <p>3^E CYCLE [R-4]</p> <ul style="list-style-type: none">• Demande de bourse de soutien à la rédaction de la thèse de doctorat• Progression des études doctorales (RECHERCHE)• Rapport confidentiel (RECHERCHE) <p>[R-3.1]</p> <ul style="list-style-type: none">• Progression des études doctorales (RECHERCHE) <p><i>Pour soumettre une demande dans ce programme, la candidate doit aussi présenter un dossier dont les éléments sont définis dans la fiche descriptive du programme à la page 23.</i></p>

Les fichiers de ces formulaires sont disponibles sur le site WEB de l'OIIQ ou de la FRESIQ, le cas échéant. Pour obtenir ces formulaires par courriel ou pour toute information concernant les programmes de bourses d'études de l'OIIQ, vous pouvez communiquer avec madame Liette Beaucage, secrétaire de la Direction scientifique, au (514) 935-2505, poste 204 ou liette.beaucage@oiiq.org.

AUTRES SOURCES DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA POURSUITE D'ÉTUDES EN SCIENCES INFIRMIÈRES

■ **Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en association avec les universités**

- Bourses de maîtrise de 20 000 \$ (durée : un an)
- Bourses de doctorat de 39 000 \$ (durée : un an)
- Bourses de doctorat de 39 000 \$ par année (durée : trois ans)

L'information concernant ces programmes de bourses d'études sera mise en ligne sur le site Web de la FRESIQ au début de mars 2008. Entre-temps, nous vous invitons à vous informer auprès de votre université pour obtenir les renseignements relatifs à ces bourses.

■ **Groupe de recherche interuniversitaire en sciences infirmières de Montréal**

<http://www.grisim.ca/index.php?id=fellowships&L=1>

Thème : Retombées cliniques des interventions en soins infirmiers

Cibles : Étudiantes de la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal
Étudiantes du School of Nursing de l'Université McGill

- Bourses de maîtrise de 15 000 \$ par année (maximum : deux ans)
- Bourses de doctorat de 40 000 \$ par année (maximum : deux ans)
- Bourses postdoctorales de 50 000 \$ par année (maximum : deux ans)

Date limite – lettre d'intention (obligatoire) : 1^{er} mars 2008

Date limite – demande complète : 15 avril 2008

■ **Centre FERASI**

http://www.ferasi.umontreal.ca/fra/04_bourses/doctorat.shtml

Thème : Administration des services et des soins infirmiers

- Bourses de doctorat de 50 000 \$ par année (durée : 4 ans)
Date limite – demande : 14 mars 2008
- Bourses de maîtrise de 20 000 \$ par année (maximum : 2 ans)
Date limite : mai 2008

■ **Chaire Desjardins de recherche en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille**

<http://www.chairedesjardins.umontreal.ca/fr-formation/bourses.html>

■ **Fondation des infirmières et infirmiers du Canada**

<http://www.canadiannursesfoundation.com/scholarshipsfre.htm#gj6f>

- Bourses de baccalauréat, maîtrise et doctorat
Date limite : 31 mars 2008

■ **Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)**

<http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/financement/programmes>

- Bourses d'été d'initiation à la recherche
Date limite : 15 avril 2008
- Bourses de maîtrise et de doctorat
Date limite : automne 2008

■ **Ministère de la Santé et des Services sociaux**

- Programme d'intéressement pour la formation d'infirmières praticiennes spécialisées :
Bourses d'études de 60 000 \$ (30 000 \$ pour la formation théorique et 30 000 \$ pour les stages)

AXE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL : Bourses d'études de 1^{er} cycle**→ Bourses de baccalauréat en sciences infirmières post-DEC en soins infirmiers**
➤ Concours provincial – demande à l'OIIQ*Objectif*

Ce programme de bourses d'études vise à aider les infirmières qui possèdent déjà un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers à obtenir un baccalauréat en sciences infirmières.

Contenu du programme de bourses

Dix (10) bourses de 5 000 \$ chacune seront octroyées cette année.

Critères d'admissibilité

- être immatriculée ou membre en règle de l'OIIQ;
- détenir un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers;
- être inscrite à un baccalauréat en sciences infirmières;
- être inscrite à un minimum de 15 crédits au cours de l'année;
- être inscrite à une université québécoise.

Critères d'évaluation

- excellence du dossier scolaire;
- implication professionnelle et communautaire;
- propension à transposer les connaissances acquises dans la formation à sa pratique clinique dans le cadre de son cheminement professionnel.

Processus d'attribution des bourses

Les dix bourses font l'objet d'un concours provincial dont la date de tombée est le 10 octobre 2008. Les demandes de bourses sont évaluées par le Comité des bourses de l'OIIQ qui transmet ses recommandations au Bureau de l'OIIQ. C'est ce dernier qui octroie les bourses.

Engagement de la récipiendaire

- exercer la profession d'infirmière au Québec l'équivalent d'une année à temps plein au cours des trois années suivant l'obtention du grade universitaire, à défaut de quoi la récipiendaire est tenue de rembourser le montant de la bourse;
- informer la directrice scientifique de son acceptation de la bourse d'études dans un délai d'un mois suivant l'annonce de sa nomination. L'absence d'une réponse dans le délai prévu sera considérée comme un refus;
- faire parvenir à la directrice scientifique le formulaire *Attestation d'inscription à l'université* pour toutes les sessions scolaires correspondant à la période visée par la bourse. Le montant de la bourse sera payable en un versement à la suite de la réception de ces formulaires pour vérification du statut de l'étudiante;
- prévenir sans délai la directrice scientifique de tout changement d'adresse ou de tout changement dans la situation scolaire.

Pièces requises pour soumettre la demande

- le formulaire *Demande de bourse d'études de 1^{er} cycle*, en prenant soin de compléter toutes les sections correspondant au programme de bourses d'études pour le baccalauréat en sciences infirmières post-DEC en soins infirmiers (P-1.1-P);
- le relevé de notes des études collégiales et celui des études universitaires s'il y a lieu, acheminés directement par le bureau du registraire du collège ou de l'université, au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique. Une copie certifiée conforme par le bureau du registraire et acheminée par la candidate au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, est aussi acceptée;
- un relevé mentionnant votre cote R (ex. : Omnivox).

Pour être admissible, la demande de bourse doit être reçue au siège social de l'OIIQ au plus tard le 10 octobre 2008 à 17 h et elle doit être complète.

La candidate a l'entière responsabilité de s'assurer que son dossier est complet (incluant le formulaire de demande rempli et les documents requis). Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.

Faire parvenir votre dossier de demande de bourse à :

Madame Judith Leprohon, directrice scientifique
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boul. Dorchester Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1V4

courriel : liette.beaucage@oiiq.org

télécopieur : (514) 935-0978

Téléphone : (514) 935-2501 ou 1 800 363-6048 (sans frais au Québec), poste **204**

AXE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL : Bourses d'études de 1^{er} cycle**→ Bourses de baccalauréat en sciences infirmières post-DEC en soins infirmiers**
➤ Demande à l'université*Objectif*

Ce programme de bourses d'études vise à aider les infirmières qui possèdent déjà un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers à obtenir un baccalauréat en sciences infirmières.

Contenu du programme de bourses

Neuf (9) bourses de 5 000 \$ chacune seront octroyées cette année.

Critères d'admissibilité

- être immatriculée ou membre en règle de l'OIIQ;
- détenir un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers;
- être inscrite à un baccalauréat en sciences infirmières;
- être inscrite à un minimum de 15 crédits au cours de l'année;
- être inscrite à une université québécoise.

ATTENTION - Vous pouvez aussi soumettre une demande à l'OIIQ.

Critères d'évaluation

- excellence du dossier scolaire;
- implication professionnelle et communautaire;
- propension à transposer les connaissances acquises dans la formation à sa pratique clinique dans le cadre de son cheminement professionnel.

Processus d'attribution des bourses

Chacune des neuf universités procède à la sélection d'une candidate et transmet sa recommandation au Bureau de l'OIIQ qui octroie les bourses d'études.

Engagement de la récipiendaire

- exercer la profession d'infirmière au Québec l'équivalent d'une année à temps plein au cours des trois années suivant l'obtention du grade universitaire, à défaut de quoi la récipiendaire est tenue de rembourser le montant de la bourse;
- informer la directrice scientifique de son acceptation de la bourse d'études dans un délai d'un mois suivant l'annonce de sa nomination. L'absence d'une réponse dans le délai prévu sera considérée comme un refus;
- faire parvenir à la directrice scientifique le formulaire Attestation d'inscription à l'université pour toutes les sessions scolaires correspondant à la période visée par la bourse. Le montant de la bourse sera payable en un versement à la suite de la réception de ces formulaires pour vérification du statut de l'étudiante;
- prévenir sans délai la directrice scientifique de tout changement d'adresse ou de tout changement dans la situation scolaire.

Pièces requises pour soumettre la demande

Déterminées par l'université le cas échéant.

Votre université vous renseignera sur le mode de sélection de la candidate et sur la date de tombée fixée, le cas échéant.

AXE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL : Bourses d'études de 1^{er} cycle**→ Bourses de baccalauréat initial en sciences infirmières**
➤ Concours provincial – demande à l'OIIQ*Objectif*

Ce programme de bourses d'études vise à aider les étudiantes engagées dans la formation initiale en sciences infirmières à obtenir leur baccalauréat.

Contenu du programme de bourses

Quatre (4) bourses de 5 000 \$ chacune seront octroyées cette année.

Critères d'admissibilité

- être immatriculée;
- être inscrite à un baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale;
- avoir complété un minimum de 24 crédits dans son programme d'études;
- être inscrite à un minimum de 24 crédits au cours de l'année;
- être inscrite à une université québécoise.

Critères d'évaluation

- excellence du dossier scolaire;
- implication professionnelle et communautaire;
- propension à transposer les connaissances acquises dans la formation à sa pratique clinique dans le cadre de son cheminement professionnel.

Processus d'attribution des bourses

Les quatre bourses font l'objet d'un concours provincial dont la date de tombée est le 10 octobre 2008. Les demandes de bourses sont évaluées par le Comité des bourses de l'OIIQ qui transmet ses recommandations au Bureau de l'OIIQ. C'est ce dernier qui octroie les bourses.

Engagement de la récipiendaire

- exercer la profession d'infirmière au Québec l'équivalent d'une année à temps plein au cours des trois années suivant l'obtention du grade universitaire, à défaut de quoi la récipiendaire est tenue de rembourser le montant de la bourse;
- informer la directrice scientifique de son acceptation de la bourse d'études dans un délai d'un mois suivant l'annonce de sa nomination. L'absence d'une réponse dans le délai prévu sera considérée comme un refus;
- faire parvenir à la directrice scientifique le formulaire Attestation d'inscription à l'université pour toutes les sessions scolaires correspondant à la période visée par la bourse. Le montant de la bourse sera payable en un versement à la suite de la réception de ces formulaires pour vérification du statut de l'étudiante;
- prévenir sans délai la directrice scientifique de tout changement d'adresse ou de tout changement dans la situation scolaire.

Pièces requises pour soumettre la demande

- le formulaire Demande de bourse d'études de 1^{er} cycle, en prenant soin de compléter toutes les sections correspondant au programme de bourses d'études pour le baccalauréat initial en sciences infirmières (P-1.2);
- le relevé de notes des études collégiales et celui des études universitaires, acheminés directement par le bureau du registraire du collège et de l'université, au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique. Une copie certifiée conforme par le bureau du registraire et acheminée par la candidate au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, est aussi acceptée;
- un relevé mentionnant votre cote R (ex. : Omnivox).

Pour être admissible, la demande de bourse doit être reçue au siège social de l'OIIQ **au plus tard le 10 octobre 2008 à 17 h et elle doit être complète.**

La candidate a l'entière responsabilité de s'assurer que son dossier est complet (incluant le formulaire de demande rempli et les documents requis). **Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.**

Faire parvenir votre dossier de demande de bourse à :

Madame Judith Leprohon, directrice scientifique
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boul. Dorchester Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1V4

courriel : liette.beaucage@oiiq.org

télécopieur : (514) 935-0978

Téléphone : (514) 935-2501 ou 1 800 363-6048 (sans frais au Québec), poste **204**

AXE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL : Bourses d'études de 1^{er} cycle**→ Bourses terminales pour les études de 1^{er} cycle**
➤ Concours provincial – demande à l'OIIQ*Objectif*

Ce programme de bourses d'études vise à aider les étudiantes au baccalauréat à terminer leurs études universitaires de 1^{er} cycle.

Contenu du programme de bourses

Sept (7) bourses de 5 000 \$ chacune seront octroyées cette année.

Critères d'admissibilité

- être immatriculée ou membre en règle de l'OIIQ;
- être inscrite à l'université à un programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale, perfectionnement ou formation DEC-BAC intégrée), ou à un programme de baccalauréat en sciences par cumul de certificats (avec un minimum de 45 crédits en sciences infirmières) ;
- être inscrite au nombre de crédits requis (minimum de 15 crédits) pour compléter cette formation au cours de l'année;
- être inscrite à une université québécoise.

Critères d'évaluation

- excellence du dossier scolaire;
- implication professionnelle et communautaire;
- propension à transposer les connaissances acquises dans la formation à sa pratique clinique dans le cadre de son cheminement professionnel.

Processus d'attribution des bourses

Ces bourses font l'objet d'un concours provincial dont la date de tombée est le 10 octobre 2008. Les demandes de bourses sont évaluées par le Comité des bourses de l'OIIQ qui transmet ses recommandations au Bureau de l'OIIQ. C'est ce dernier qui octroie les bourses.

Engagement de la récipiendaire

- exercer la profession d'infirmière au Québec l'équivalent d'une année à temps plein au cours des trois années suivant l'obtention du grade universitaire, à défaut de quoi la récipiendaire est tenue de rembourser le montant de la bourse;
- informer la directrice scientifique de son acceptation de la bourse d'études dans un délai d'un mois suivant l'annonce de sa nomination. L'absence d'une réponse dans le délai prévu sera considérée comme un refus;
- faire parvenir à la directrice scientifique le formulaire Attestation d'inscription à l'université pour toutes les sessions scolaires correspondant à la période visée par la bourse. Le montant de la bourse sera payable en un versement à la suite de la réception de ces formulaires pour vérification du statut de l'étudiante;
- prévenir sans délai la directrice scientifique de tout changement d'adresse ou de tout changement dans la situation scolaire.

Pièces requises pour soumettre la demande

- le formulaire Demande de bourse d'études de 1^{er} cycle, en prenant soin de compléter toutes les sections correspondant au programme de bourses terminales pour les études de 1^{er} cycle (P-1.3);
- le relevé de notes des études collégiales, et celui des études universitaires, acheminés directement par le bureau du registraire du collège et de l'université au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique. Une copie certifiée conforme par le bureau du registraire et acheminée par la candidate au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, est aussi acceptée;
- un relevé mentionnant votre cote R (ex. : Omnivox).

Pour être admissible, la demande de bourse doit être reçue au siège social de l'OIIQ **au plus tard le 10 octobre 2008 à 17 h et elle doit être complète.**

La candidate a l'entière responsabilité de s'assurer que son dossier est complet (incluant le formulaire de demande rempli et les documents requis). **Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.**

Faire parvenir votre dossier de demande de bourse à :

Madame Judith Leprohon, directrice scientifique
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boul. Dorchester Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1V4

courriel : liette.beaucage@oiiq.org

télécopieur : (514) 935-0978

Téléphone : (514) 935-2501 ou 1 800 363-6048 (sans frais au Québec), poste **204**

AXE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL : Bourses d'études de 2^e cycle

- **Bourses de maîtrise – option clinique**
➤ **Concours provincial – demande à l'OIIQ**

Objectif

Ce programme de bourses d'études vise à favoriser la formation d'infirmières au 2^e cycle en sciences infirmières en vue d'assurer un soutien clinique aux infirmières des milieux, de fournir une expertise en soins infirmiers, de promouvoir une pratique infirmière fondée sur des résultats probants et de contribuer à la relève du corps enseignant.

Contenu du programme de bourses

Six (6) bourses de 10 000 \$ seront attribuées cette année.

Critères d'admissibilité

- être immatriculée ou membre en règle de l'OIIQ;
- être inscrite à un programme de maîtrise en sciences infirmières ou un programme de maîtrise en sciences cliniques (sciences infirmières), avec un minimum de crédits dans la discipline infirmière, soit 9 crédits la première année et 15 crédits sur deux ans ;
- être inscrite à un nombre minimal de 15 crédits au cours de l'année.

Critères d'évaluation

- excellence du dossier scolaire;
- cheminement professionnel;
- maintien et développement de la compétence;
- implication professionnelle et communautaire;
- publications, communications et réalisations cliniques.

Processus d'attribution des bourses

Ces bourses font l'objet d'un concours provincial dont la date de tombée est le 4 avril 2008. Les demandes de bourses sont évaluées par le Comité des bourses de l'OIIQ qui transmet ses recommandations au Bureau de l'OIIQ. C'est ce dernier qui octroie les bourses.

Engagement de la récipiendaire

- exercer la profession d'infirmière au Québec l'équivalent d'une année à temps plein au cours des trois années suivant l'obtention du grade universitaire, à défaut de quoi la récipiendaire est tenue de rembourser le montant de la bourse;
- informer la directrice scientifique de son acceptation de la bourse d'études dans un délai d'un mois suivant l'annonce de sa nomination. L'absence d'une réponse dans le délai prévu sera considérée comme un refus;
- faire parvenir à la directrice scientifique, pour toutes les sessions scolaires correspondant à la période visée par la bourse, le formulaire *Attestation d'inscription à l'université* ainsi que la liste des cours ou stages dans la discipline infirmière auxquels l'étudiante est inscrite. Le montant de la bourse sera payable en deux ou trois versements à la suite de la réception de chacun des formulaires pour vérification du statut de l'étudiante;
- prévenir sans délai la directrice scientifique de tout changement d'adresse ou de tout changement dans la situation scolaire.

Pièces requises pour soumettre la demande

- le formulaire *Demande de bourse d'études de 2^e cycle (CLINIQUE)*, en prenant soin de compléter toutes les sections correspondant au programme de bourses de maîtrise – option clinique (P-2.1);
- trois formulaires *Rapport confidentiel (CLINIQUE)* remplis par des professeurs ou employeurs en soins infirmiers et acheminés directement au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, par les répondants ou par votre entremise dans des enveloppes scellées avec les initiales des répondants;
- le relevé de notes des études de baccalauréat et de maîtrise s'il y a lieu, acheminé directement par le bureau du registraire de l'université au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique. Une copie certifiée conforme par le bureau du registraire et acheminée par la candidate au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, est aussi acceptée.

Pour être admissible, la demande de bourse doit être reçue au siège social de l'OIIQ **au plus tard le 4 avril 2008 à 17 h et elle doit être complète.**

La candidate a l'entière responsabilité de s'assurer que son dossier est complet (incluant le formulaire de demande rempli et les documents requis). **Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.**

Faire parvenir votre dossier de demande de bourse à :

Madame Judith Leprohon, directrice scientifique
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boul. Dorchester Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1V4

courriel : liette.beaucage@oiiq.org

télécopieur : (514) 935-0978

Téléphone : (514) 935-2501 ou 1 800 363-6048 (sans frais au Québec), poste **204**

AXE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL : Bourses d'études de 2^e cycle

- **Bourses de maîtrise – option praticienne**
➤ **Concours provincial – demande à l'OIIQ**

Objectif

Ce programme de bourses d'études vise à favoriser la formation d'infirmière praticienne en vue de promouvoir le développement de ce rôle au Québec.

Contenu du programme de bourses

Quatre (4) bourses de 15 000 \$ seront accordées cette année.

Critères d'admissibilité

- être membre en règle de l'OIIQ;
- être inscrite à un programme de formation d'infirmière praticienne donné dans le cadre de la maîtrise en sciences infirmières;
- être inscrite à un nombre minimal de 21 crédits au cours de l'année;
- être inscrite dans une université québécoise.

Critères d'évaluation

- excellence du dossier scolaire;
- cheminement professionnel;
- maintien et le développement de la compétence;
- implication professionnelle et communautaire;
- publications, communications et réalisations cliniques.

Processus d'attribution des bourses

Ces bourses font l'objet d'un concours provincial dont la date de tombée est le 4 avril 2008. Les demandes de bourses sont évaluées par le Comité des bourses de l'OIIQ qui transmet ses recommandations au Bureau de l'OIIQ. C'est ce dernier qui octroie les bourses.

Engagement de la récipiendaire

- exercer la profession d'infirmière au Québec l'équivalent d'une année à temps plein au cours des trois années suivant l'obtention du grade universitaire, à défaut de quoi la récipiendaire est tenue de rembourser le montant de la bourse;
- informer la directrice scientifique de son acceptation de la bourse d'études dans un délai d'un mois suivant l'annonce de sa nomination. L'absence d'une réponse dans le délai prévu sera considérée comme un refus;
- faire parvenir à la directrice scientifique le formulaire *Attestation d'inscription à l'université* pour toutes les sessions scolaires correspondant à la période visée par la bourse. Le montant de la bourse sera payable en deux ou trois versements à la suite de la réception de chacun des formulaires pour vérification du statut de l'étudiante;
- prévenir sans délai la directrice scientifique de tout changement d'adresse ou de tout changement dans la situation scolaire.

Pièces requises pour soumettre la demande

- le formulaire *Demande de bourse d'études de 2^e cycle (CLINIQUE)*, en prenant soin de compléter toutes les sections correspondant au programme de bourses de maîtrise – option praticienne (P-2.2);
- trois formulaires *Rapport confidentiel (CLINIQUE)*, remplis par des professeurs ou employeurs en soins infirmiers et acheminés directement au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, par les répondants ou par votre entremise dans des enveloppes scellées avec les initiales des répondants;
- le relevé de notes des études de baccalauréat et de maîtrise s'il y a lieu, acheminé directement par le bureau du registraire de l'université au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique. Une copie certifiée conforme par le bureau du registraire et acheminée par la candidate au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, est aussi acceptée.

Pour être admissible, la demande de bourse doit être reçue au siège social de l'OIIQ **au plus tard le 4 avril 2008 à 17 h et elle doit être complète.**

La candidate a l'entière responsabilité de s'assurer que son dossier est complet (incluant le formulaire de demande rempli et les documents requis). **Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.**

Faire parvenir votre dossier de demande de bourse à :

Madame Judith Leprohon, directrice scientifique
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boul. Dorchester Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1V4

courriel : liette.beaucage@oiiq.org

télécopieur : (514) 935-0978

Téléphone : (514) 935-2501 ou 1 800 363-6048 (sans frais au Québec), poste **204**

AXE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL : Bourses d'études de 2^e cycle**→ Bourses d'études supérieures spécialisées en prévention des infections**
➤ Concours provincial – demande à l'OIIQ*Objectif*

Ce programme de bourses d'études vise à favoriser la formation d'infirmières en prévention des infections, premier domaine de spécialité infirmière, en vue de soutenir le déploiement de ce rôle dans les milieux cliniques.

Contenu du programme de bourses

Deux (2) bourses de 10 000 \$ seront accordées cette année.

Critères d'admissibilité

- être membre en règle de l'OIIQ;
- être inscrite à un programme de formation menant à un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en prévention des infections;
- être inscrite à un nombre minimal de 15 crédits au cours de l'année;
- être inscrite dans une université québécoise;
- ne pas bénéficier d'un soutien financier de son employeur pour suivre cette formation.

Critères d'évaluation

- excellence du dossier scolaire;
- cheminement professionnel;
- maintien et développement de la compétence;
- implication professionnelle et communautaire;
- publications, communications et réalisations cliniques.

Processus d'attribution des bourses

Ces bourses font l'objet d'un concours provincial dont la date de tombée est le 4 avril 2008. Les demandes de bourses sont évaluées par le Comité des bourses de l'OIIQ qui transmet ses recommandations au Bureau de l'OIIQ. C'est ce dernier qui octroie les bourses.

Engagement de la récipiendaire

- exercer la profession d'infirmière au Québec l'équivalent d'une année à temps plein au cours des trois années suivant l'obtention du grade universitaire, à défaut de quoi la récipiendaire est tenue de rembourser le montant de la bourse;
- informer la directrice scientifique de son acceptation de la bourse d'études dans un délai d'un mois suivant l'annonce de sa nomination. L'absence d'une réponse dans le délai prévu sera considérée comme un refus;
- faire parvenir à la directrice scientifique, dans un délai d'un mois suivant l'annonce de sa nomination, une lettre de son employeur confirmant qu'elle ne bénéficiera pas d'un soutien financier de l'établissement (libération avec solde) pour suivre cette formation;
- faire parvenir à la directrice scientifique le formulaire Attestation d'inscription à l'université pour toutes les sessions scolaires correspondant à la période visée par la bourse. Le montant de la bourse sera payable en deux ou trois versements à la suite de la réception de chacun des formulaires pour vérification du statut de l'étudiante;
- prévenir sans délai la directrice scientifique de tout changement d'adresse ou de tout changement dans la situation scolaire.

Pièces requises pour soumettre la demande

- le formulaire *Demande de bourse d'études de 2^e cycle (CLINIQUE)*, en prenant soin de compléter toutes les sections correspondant au programme de bourses d'études supérieures spécialisées en prévention des infections (P-2.3);
- trois formulaires *Rapport confidentiel (CLINIQUE)*, remplis par des professeurs ou employeurs en soins infirmiers et acheminés directement au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, par les répondants ou par votre entremise dans des enveloppes scellées avec les initiales des répondants;
- le relevé de notes des études de baccalauréat et de maîtrise s'il y a lieu, acheminé directement par le bureau du registraire de l'université au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique. Une copie certifiée conforme par le bureau du registraire et acheminée par la candidate au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, est aussi acceptée.

Pour être admissible, la demande de bourse doit être reçue au siège social de l'OIIQ **au plus tard le 4 avril 2008 à 17 h et elle doit être complète.**

La candidate a l'entière responsabilité de s'assurer que son dossier est complet (incluant le formulaire de demande rempli et les documents requis). **Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.**

Faire parvenir votre dossier de demande de bourse à :

Madame Judith Leprohon, directrice scientifique
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boul. Dorchester Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1V4

courriel : liette.beaucage@oiiq.org

télécopieur : (514) 935-0978

Téléphone : (514) 935-2501 ou 1 800 363-6048 (sans frais au Québec), poste **204**

AXE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL : Bourses d'études de 2^e cycle

- **Bourse de maîtrise – Option gestion**
➤ **Concours provincial – demande à l'OIIQ**

Objectif

Ce programme de bourse d'études vise à favoriser la formation en gestion en vue d'assurer une relève dans ce domaine de la pratique.

Contenu du programme de bourses

Une bourse de 10 000 \$ sera accordée cette année.

Critères d'admissibilité

- être membre en règle de l'OIIQ;
- détenir un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat comprenant un nombre minimal de 45 crédits en sciences infirmières;
- être inscrite à l'université à un programme de maîtrise incluant un minimum de neuf crédits en gestion des soins infirmiers ou en administration des services de santé¹ ou être inscrite à un autre programme de maîtrise en administration (comme la maîtrise en administration publique) et effectuer un projet de recherche ou un stage dans le domaine de la santé équivalent à un minimum de neuf crédits;
- être inscrite à un nombre minimal de 18 crédits au cours de l'année;
- (pour la candidate qui est en deuxième année de maîtrise) faire un projet de recherche, un stage avec rapport de stage ou des travaux dirigés dans le domaine de la gestion des soins infirmiers;
- (pour la candidate qui a débuté sa maîtrise) présenter un bref rapport démontrant la progression des études.

Critères d'évaluation

- excellence du dossier scolaire;
- cheminement professionnel;
- aptitude et expérience en gestion;
- qualité et pertinence du projet de recherche ou de stage en lien avec la gestion des soins infirmiers ou l'administration des services de santé;
- implication professionnelle et communautaire;
- publications, communications et réalisations professionnelles dans le domaine.

Processus d'attribution des bourses

Cette bourse fait l'objet d'un concours provincial dont la date de tombée est le 4 avril 2008. Les demandes de bourses sont évaluées par le Comité des bourses de l'OIIQ qui transmet ses recommandations au Bureau de l'OIIQ. C'est ce dernier qui octroie les bourses.

¹ Les programmes de maîtrise recensés au Québec qui offrent une concentration dans le domaine de la gestion des soins infirmiers ou de l'administration des services de santé sont la maîtrise en sciences infirmières (administration des services de santé) et la maîtrise en administration de la santé de l'Université de Montréal, le M.B.A. – Santé des Hautes Études Commerciales (HEC), la maîtrise en santé communautaire (champ d'application «Organisation des services de santé») de l'Université Laval et la maîtrise en administration des affaires (M.B.A. pour cadres – cheminement spécialisé en administration des services de santé) de l'Université du Québec à Montréal.

Engagement de la récipiendaire

- exercer la profession d'infirmière au Québec (en gestion, clinique, enseignement ou recherche dans le domaine des soins infirmiers) l'équivalent d'une année à temps plein au cours des trois années suivant l'obtention du grade universitaire, à défaut de quoi elle est tenue de rembourser le montant de la bourse;
- informer la directrice scientifique de son acceptation de la bourse d'études dans un délai d'un mois suivant l'annonce de sa nomination. L'absence d'une réponse dans le délai prévu sera considérée comme un refus;
- faire parvenir à la directrice scientifique le formulaire *Attestation d'inscription à l'université* pour toutes les sessions scolaires correspondant à la période visée par la bourse. Le montant de la bourse sera payable en deux ou trois versements à la suite de la réception de chacun des formulaires pour vérification du statut de l'étudiante;
- prévenir sans délai la directrice scientifique de tout changement d'adresse ou de tout changement dans la situation scolaire.

Pièces requises pour soumettre la demande

- le formulaire *Demande de bourse d'études de 2^e cycle (GESTION)*, en prenant soin de compléter toutes les sections correspondant au programme de bourses de maîtrise – option gestion (P-2.4);
- trois formulaires *Rapport confidentiel (GESTION)* remplis par des professeurs ou employeurs et acheminés directement au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, par les répondants ou par votre entremise dans des enveloppes scellées avec les initiales des répondants;
- le relevé de notes des études de baccalauréat et de maîtrise s'il y a lieu, acheminé directement par le bureau du registraire de l'université au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique. Une copie certifiée conforme par le bureau du registraire et acheminée par la candidate au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, est aussi acceptée;

(pour la candidate qui a débuté sa maîtrise)

- le formulaire Progression des études de maîtrise (GESTION).

Pour être admissible, la demande de bourse doit être reçue au siège social de l'OIIQ au plus tard le 4 avril 2008 à 17 h et elle doit être complète.

La candidate a l'entière responsabilité de s'assurer que son dossier est complet (incluant le formulaire de demande rempli et les documents requis). Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.

Faire parvenir votre dossier de demande de bourse à :

Madame Judith Leprohon, directrice scientifique
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boul. Dorchester Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1V4

courriel : liette.beaucage@oiiq.org
télécopieur : (514) 935-0978

Téléphone : (514) 935-2501 ou 1 800 363-6048 (sans frais au Québec), poste 204

AXE DU DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE :
Bourses d'études de 2^e cycle**→ Bourses de maîtrise – option recherche**
➤ Concours provincial – demande à l'OIIQ*Objectif*

Ce programme de bourses d'études vise à favoriser la formation universitaire de 2^e cycle en sciences infirmières en vue d'augmenter le nombre d'infirmières détentrices d'une maîtrise en sciences infirmières avec une formation en recherche.

Contenu du programme de bourses

Trois (3) bourses de 10 000 \$ seront accordées cette année.

Critères d'admissibilité à une bourse de deux ans

- être immatriculée ou membre en règle de l'OIIQ;
- être inscrite à un programme de maîtrise avec mémoire en sciences infirmières ou un programme de maîtrise avec mémoire en sciences cliniques (sciences infirmières) et avoir pour directeur de recherche un professeur en sciences infirmières;
- être inscrite à des cours ou à des activités cumulant un nombre minimal de 12 crédits au cours de l'année.
- (pour la candidate qui a complété 12 crédits ou plus) présenter un bref rapport démontrant la progression des études, signé par le directeur de recherche.

Critères d'évaluation

- excellence du dossier scolaire;
- cheminement professionnel;
- qualité du projet de mémoire;
- implication professionnelle et communautaire;
- publications et communications scientifiques;
- diffusion des réalisations cliniques.

Processus d'attribution des bourses

Ces bourses font l'objet d'un concours provincial dont la date de tombée est le 4 avril 2008. Les demandes de bourses sont évaluées par le comité scientifique de la FRESIQ et les bourses sont octroyées par le Conseil d'administration de la FRESIQ.

Engagement de la récipiendaire

- exercer la profession d'infirmière au Québec l'équivalent d'une année à temps plein au cours des trois années suivant l'obtention du grade universitaire, à défaut de quoi la récipiendaire est tenue de rembourser le montant de la bourse;
- remettre à la directrice scientifique de l'OIIQ une copie de son mémoire;
- produire sur demande un texte basé sur son mémoire à des fins de diffusion ou un article scientifique en vue de le soumettre à la revue *Perspective infirmière* et ce, au plus tard douze mois suivant l'obtention du grade.
- informer la directrice scientifique de son acceptation de la bourse d'études dans un délai d'un mois suivant l'annonce de sa nomination. L'absence d'une réponse dans le délai prévu sera considérée comme un refus;
- faire parvenir à la directrice scientifique le formulaire Attestation d'inscription à l'université pour toutes les sessions scolaires correspondant à la période visée par la bourse. Le montant de la bourse sera payable en deux ou trois versements à la suite de la réception de chacun des formulaires pour vérification du statut de l'étudiante;
- prévenir sans délai la directrice scientifique de tout changement d'adresse ou de tout changement dans la situation scolaire.

Pièces requises pour soumettre la demande

- le formulaire Demande de bourse d'études de 2^e cycle (RECHERCHE), en prenant soin de compléter toutes les sections;
- deux formulaires Rapport confidentiel (RECHERCHE), dont un doit être rempli par votre directeur de recherche et l'autre par quelqu'un qui a ou a eu un lien pertinent avec vous (ex. : dans le cadre d'un projet de recherche), acheminés directement au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, par les répondants ou par votre entremise dans des enveloppes scellées avec les initiales des répondants;
- le relevé de notes des études de baccalauréat et de maîtrise s'il y a lieu, acheminé directement par le bureau du registraire de l'université au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique. Une copie certifiée conforme par le bureau du registraire et acheminée par la candidate au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, est aussi acceptée.

(pour la candidate qui a complété 12 crédits ou plus à la fin du trimestre d'hiver en cours)

- le formulaire Progression des études de maîtrise (RECHERCHE).

Pour être admissible, la demande de bourse doit être reçue au siège social de l'OIIQ **au plus tard le 4 avril 2008 à 17 h et elle doit être complète.**

La candidate a l'entière responsabilité de s'assurer que son dossier est complet (incluant le formulaire de demande rempli et les documents requis). **Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.**

Faire parvenir votre dossier de demande de bourse à :

Madame Judith Leprohon
Responsable du Comité scientifique de la FRESIQ
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boul. Dorchester Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1V4

courriel : liette.beaucage@oiiq.org

télécopieur : (514) 935-0978

Téléphone : (514) 935-2501 ou 1 800 363-6048 (sans frais au Québec), poste **204**

AXE DU DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE :**Bourses d'études de 3^e cycle**

→ **Bourse de doctorat dédiée à la Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille**
➤ Concours provincial – demande à l'OIIQ

Objectif

Ce programme de bourse d'études vise à soutenir la formation universitaire de 3^e cycle en sciences infirmières dans le domaine des soins infirmiers à la personne âgée et à la famille.

Contenu du programme de bourses

Une bourse de 15 000 \$ sera octroyée cette année.

Critères d'admissibilité

- *Critères généraux*
 - être membre en règle de l'OIIQ;
 - être inscrite au doctorat dans une université québécoise;
 - être inscrite à un programme d'études de doctorat en sciences infirmières, à un programme de doctorat en sciences cliniques (sciences infirmières) ou à un programme de doctorat sur mesure (sciences infirmières) et avoir pour directeur de recherche un professeur en sciences infirmières;
 - (pour la candidate qui est en première année de doctorat) être inscrite à des cours ou à des activités cumulant un minimum de 9 crédits au cours de l'année;
 - (pour la candidate qui a débuté son doctorat) présenter un bref rapport sur la progression des études et une lettre à cet effet du directeur de recherche.
- *Critères spécifiques*
 - effectuer un projet de recherche touchant la problématique des aidants familiaux de personnes âgées;
 - effectuer le projet de recherche en collaboration avec l'équipe de la Chaire Desjardins.

Dans le cadre de son programme d'études doctorales, une candidate peut obtenir une deuxième bourse dédiée à la Chaire Desjardins selon les candidatures reçues et dans la mesure où elle fait la preuve qu'elle a aussi fait des demandes de bourses à d'autres organismes.

Critères d'évaluation

- excellence du dossier scolaire;
- connaissance du domaine de la gérontologie (cours dans ce domaine et expérience clinique);
- pertinence du projet en lien avec la problématique des aidants familiaux de personnes âgées;
- expérience de recherche (ex. : emploi ou stage d'assistant de recherche);
- obtention de bourses ou de prix d'excellence;
- publications et communications.

Processus d'attribution des bourses

Cette bourse fait l'objet d'un concours provincial dont la date de tombée est le 4 avril 2008. Le comité scientifique de la Chaire Desjardins évalue les demandes de bourses et transmet ses recommandations au Conseil d'administration de la FRESIQ qui octroie la bourse.

Engagement de la récipiendaire

- exercer la profession d'infirmière au Québec l'équivalent d'une année à temps plein au cours des trois années suivant l'obtention du grade universitaire, à défaut de quoi la récipiendaire est tenue de rembourser le montant de la bourse;
- remettre à la directrice scientifique de l'OIIQ une copie de sa thèse;
- produire sur demande un texte basé sur sa thèse à des fins de diffusion ou un article scientifique en vue de le soumettre à la revue *Perspective infirmière* et ce, au plus tard douze mois suivant l'obtention du grade;
- informer la directrice scientifique de son acceptation de la bourse d'études dans un délai d'un mois suivant l'annonce de sa nomination. L'absence d'une réponse dans le délai prévu sera considérée comme un refus;
- faire parvenir à la directrice scientifique le formulaire *Attestation d'inscription à l'université* pour toutes les sessions scolaires correspondant à la période visée par la bourse. Le montant de la bourse sera payable en deux ou trois versements à la suite de la réception de chacun des formulaires pour vérification du statut de l'étudiante;
- prévenir sans délai la directrice scientifique de tout changement d'adresse ou de tout changement dans la situation scolaire.

Pièces requises pour soumettre la demande

- le relevé de notes de la scolarité de maîtrise et de doctorat, s'il y a lieu, acheminé directement par le bureau du registraire de l'université au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique. Une copie certifiée conforme par le bureau du registraire et acheminée par la candidate au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, est aussi acceptée).

Le dossier de présentation doit inclure quatre copies :

- du curriculum vitae complet faisant état, entre autres, de l'expérience clinique et de recherche de la candidate, des bourses d'études et des publications;
- de la description (5 pages) du projet de recherche;
- deux lettres de recommandation : l'une du directeur du mémoire de maîtrise ou du doctorat (si la candidate a commencé ses études doctorales) et l'autre d'un professeur qui a bien connu la candidate;

(pour la candidate qui a débuté son doctorat)

- du formulaire *Progression des études doctorales (RECHERCHE)*.

Pour être admissible, la demande de bourse doit être reçue au siège social de l'OIIQ au plus tard le 4 avril 2008 à 17 h et elle doit être complète.

La candidate a l'entière responsabilité de s'assurer que son dossier est complet. Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.

Faire parvenir votre dossier de demande de bourse à :

Madame Judith Leprohon
Responsable du Comité scientifique de la FRESIQ
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boul. Dorchester Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1V4

courriel : liette.beaucage@oiiq.org

télécopieur : (514) 935-0978

Téléphone : (514) 935-2501 ou 1 800 363-6048 (sans frais au Québec), poste **204**

AXE DU DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE :
Bourses de soutien à la rédaction (2^e et 3^e cycles)

- **Bourses Marie-Gabrielle-Dolorès-Côté
et Suzanne-Giroux**
➤ **Concours provincial – demande à l'OIIQ**

Objectif des bourses de soutien

Ce programme de bourses d'études vise à soutenir les infirmières qui sont en rédaction de mémoire ou de thèse, afin qu'elles puissent suspendre leurs activités professionnelles pendant quelques semaines.

Contenu des programmes de bourses

Deux (2) bourses de 3 000 \$ seront octroyées cette année.

Critères d'admissibilité▪ *Critères généraux**(pour les étudiantes à la maîtrise)*

- être membre en règle de l'OIIQ
- être inscrite à un programme de maîtrise avec mémoire en sciences infirmières ou en sciences cliniques (sciences infirmières);
- être inscrite en rédaction de mémoire;
- présenter un bref rapport sur la progression des études et une lettre à cet effet du directeur de recherche confirmant que la collecte des données est terminée.

(pour les étudiantes au doctorat)

- être membre en règle de l'OIIQ;
- être inscrite à un programme d'études de doctorat en sciences infirmières, à un programme de doctorat en sciences cliniques (sciences infirmières) ou à un programme de doctorat sur mesure (sciences infirmières) et avoir pour directeur de recherche un professeur de la faculté des sciences infirmières;
- être inscrite en rédaction de thèse;
- présenter un bref rapport sur la progression des études et une lettre à cet effet du directeur de recherche confirmant que la collecte des données est terminée.

Une bourse de soutien à la rédaction peut être cumulée à une autre bourse de l'OIIQ dans la mesure où aucune candidate n'est éligible (au-dessus du seuil minimal établi).

Critères d'évaluation

- excellence du dossier scolaire ;
- cheminement professionnel;
- qualité du projet de recherche;
- transfert des connaissances acquises à sa pratique professionnelle.

Processus d'attribution des bourses

Ces bourses font l'objet d'un concours provincial dont la date de tombée est le 4 avril 2008. Les demandes de bourses sont évaluées par le comité scientifique de la FRESIQ et les bourses sont octroyées par le Conseil d'administration de la FRESIQ.

Engagement de la récipiendaire

- exercer la profession d'infirmière au Québec l'équivalent d'une année à temps plein au cours des trois années suivant l'obtention du grade universitaire, à défaut de quoi la récipiendaire est tenue de rembourser le montant de la bourse;
- remettre à la directrice scientifique de l'OIIQ une copie de son mémoire ou de sa thèse, selon le programme d'études;
- produire sur demande un texte basé sur son mémoire ou sa thèse à des fins de diffusion ou un article scientifique en vue de le soumettre à la revue *Perspective infirmière* et ce, au plus tard douze mois suivant l'obtention du grade.
- informer la directrice scientifique de son acceptation de la bourse d'études dans un délai d'un mois suivant l'annonce de sa nomination. L'absence d'une réponse dans le délai prévu sera considérée comme un refus;
- faire parvenir à la directrice scientifique le formulaire *Attestation d'inscription à l'université* pour toutes les sessions scolaires correspondant à la période visée par la bourse. Le montant de la bourse sera payable en un versement à la suite de la réception de chacun des formulaires pour vérification du statut de l'étudiante;
- prévenir sans délai la directrice scientifique de tout changement d'adresse ou de tout changement dans la situation scolaire.

Pièces requises pour soumettre la demande (pour les étudiantes à la maîtrise)

- le formulaire *Demande de bourse d'études de 2^e cycle (RECHERCHE)*, en prenant soin de compléter toutes les sections;
- le formulaire *Progression des études de maîtrise (RECHERCHE)*.
- une lettre du directeur de recherche attestant de la progression des études de maîtrise, acheminée au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, directement ou par votre entremise dans une enveloppe scellée avec les initiales du directeur de recherche;

(pour les étudiantes au doctorat)

- le formulaire *Demande de bourse de soutien à la rédaction de la thèse de doctorat (RECHERCHE)*, en prenant soin de compléter toutes les sections;
- le formulaire *Progression des études doctorales (RECHERCHE)*.
- une lettre du directeur de recherche attestant de la progression des études doctorales, acheminée au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, directement ou par votre entremise dans une enveloppe scellée avec les initiales du directeur de recherche

(pour les étudiantes à la maîtrise et au doctorat)

- trois formulaires *Rapport confidentiel (RECHERCHE)*, remplis par des professeurs ou employeurs en soins infirmiers et acheminés directement au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, par les répondants ou par votre entremise dans des enveloppes scellées avec les initiales des répondants;
- le relevé de notes des études de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat s'il y a lieu, acheminé directement par le bureau du registraire de l'université au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique. Une copie certifiée conforme par le bureau du registraire et acheminée par la candidate au siège social de l'OIIQ, à la directrice scientifique, est aussi acceptée. *[Ceux-ci ne sont pas requis en double si la candidate soumet aussi une demande de bourse d'études de 2^e cycle pour le même concours].*

Pour être admissible, la demande de bourse doit parvenir au siège social de l'OIIQ, **au plus tard le 4 avril 2008 à 17 h** et elle doit être complète.

La candidate a l'entière responsabilité de s'assurer que son dossier est complet (incluant le formulaire de demande rempli et les documents requis). **Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.**

Faire parvenir votre dossier de demande de bourse à :

Madame Judith Leprohon
Responsable du Comité scientifique de la FRESIQ
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boul. Dorchester Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1V4

courriel : liette.beaucage@oiiq.org

télécopieur : (514) 935-0978

Téléphone : (514) 935-2501 ou 1 800 363-6048 (sans frais au Québec), poste **204**